

## SOTHEMA

Prospectus relatif à l'Augmentation du Capital social par apport en nature avec émission de 406 728 nouvelles actions au profit de Monsieur Abdellaziz Razkaoui et Capmezzanine III et en rémunération de l'apport de leurs titres Soludia

### Offre à Prix Ferme

Nature du titre	Actions ordinaires
Prix de souscription	1 550 MAD
Valeur nominale	50 MAD
Nombre de nouvelles actions à émettre	406 728 actions
Montant global de l'opération (prime d'apport incluse)	630 428 614,60 MAD
Date d'échange des actions nouvelles contre des actions de Soludia Maghreb	15/12/2025

Cette offre est au profit exclusif des apporteurs M. Abdellaziz Razkaoui et Capmezzanine III.

### Organisme Conseil



### Organisme chargé de l'enregistrement



### Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 5 de la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 09/12/2025 sous la référence VI/EM/042/2025

## Avertissement

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'Émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'Émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération, objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à l'échange des titres, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de risques » ci-après ;
- Consulter en cas de besoin, tout professionnel compétant en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni l'AMMC, ni l'émetteur, ni CFG Finance, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements.

## Sommaire

ABREVIATIONS.....	4
DEFINITIONS .....	5
PARTIE I - ATTESTATIONS ET COORDONNEES .....	6
I.    Le Président-Directeur Général .....	7
II.   Le Conseiller Financier .....	8
III.  Les Commissaires aux Comptes .....	9
IV.   Le Conseiller Juridique .....	11
V.    Le responsable de l'information et de la communication financière .....	12
PARTIE II – STRUCTURE DE L'OFFRE .....	13
I.    Structure de l'offre .....	14
II.   Instruments financiers offerts .....	15
III.  Cadre de l'Opération .....	19
IV.   Déroulement de l'Opération .....	25
PARTIE III - ANNEXES .....	27

## ABREVIATIONS

---

<b>AGO</b>	Assemblée générale ordinaire
<b>AMMC</b>	Autorité marocaine du marché des capitaux
<b>CDG</b>	Caisse de Dépôt et de Gestion
<b>CMP</b>	Cours moyen pondéré
<b>DCF</b>	Discounted Cash-Flows
<b>IAS</b>	International Accounting Standards
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>MMAD</b>	Millions de Dirhams Marocains
<b>n.d.</b>	Non disponible
<b>PV</b>	Procès-verbal
<b>SA</b>	Société Anonyme

---

## DEFINITIONS

<b>Emetteur</b>	Désigne Sothema S.A.
<b>Société</b>	Désigne Sothema S.A.
<b>Groupe / groupe Sothema</b>	Désigne Sothema S.A. et l'ensemble de ses filiales
<b>Investisseurs Apporteurs</b>	Désigne : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Monsieur Abdellaziz Razkaoui</li><li>▪ Capmezzanine III</li></ul>
<b>Opération</b>	Désigne l'augmentation de capital social par apport en nature au profit des Investisseurs Apporteurs pour un montant de 630 428 614,60 dirhams (prime d'apport incluse), par l'émission de 406 728 nouvelles actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de 1 550 dirhams, dont 50 dirhams à titre de nominal et 1 500 dirhams à titre de prime d'apport

## **PARTIE I - ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

## I. Le Président-Directeur Général

### I.1 Identité

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Sothema S.A.
<b>Représentant légal</b>	Lamia Tazi
<b>Fonction</b>	Présidente Directrice Générale
<b>Adresse</b>	Zone Industrielle de Bouskoura. 27182 – Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 43 70 40
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:l.tazi@sothema.ma">l.tazi@sothema.ma</a>

---

### I.2 Attestation

---

Le Président-Directeur Général atteste que les données du présent prospectus, dont elle assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe Sothema ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, elle atteste que l'ensemble des données incluses sont toujours valides et qu'aucun événement qui les remettrait en cause n'est intervenu à la date de visa du présent prospectus.

#### **Lamia Tazi**

Sothema S.A.

Président-Directeur Général

## II. Le Conseiller Financier

### II.1 Identité

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	CFG Finance
<b>Représentant légal</b>	Lotfi Lazrek
<b>Fonction</b>	Gérant
<b>Adresse</b>	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 92 27 50
<b>Numéro de fax</b>	+212 5 22 23 66 88
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:l.lazrek@cfgbank.com">l.lazrek@cfgbank.com</a>

### II.2 Attestation

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et de leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du groupe Sothema, à travers les éléments suivants :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par le management de Sothema, notamment lors des due diligences effectuées selon les standards de la profession ;
- Les procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées des actionnaires de Sothema relatifs aux exercices 2022, 2023, 2024 et de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/11/2025 ;
- Le traité d'apport, le contrat d'investissement et son avenant ;
- Le rapport du commissaire aux apports.

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Sothema ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Il ne comporte pas d'omissions à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre CFG Finance et le groupe Sothema en dehors du mandat de conseil qui les lie.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandaté.

**Lotfi Lazrek**

CFG Finance

Gérant

### III. Les Commissaires aux Comptes

#### III.1 Identité

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Deloitte Audit	A.Saaidi et associés	PwC Maroc
<b>Qualité</b>	Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes
<b>Représentant légal</b>	Hicham Belemqadem	Bahaa Saaidi	Mohamed Rqibate
<b>Les CAC ayant audité les comptes de Sothema</b>	Sakina Bensouda-Korachi	Bahaa Saaidi	Mohamed Rqibate
<b>Fonction</b>	Associée	Associée	Associé
<b>Adresse</b>	Bd Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage La Marina – Casablanca, Maroc	4, Place Du Capitaine Maréchal, – Casablanca, Maroc	CFC Lot 57 Casa Anfa – Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 22 40 81	+212 5 22 27 99 16	+212 5 22 99 98 00
<b>Numéro de fax</b>	+212 5 22 22 40 78	+212 5 22 22 10 24	+212 5 22 23 88 70
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:sbensouda@deloitte.com">sbensouda@deloitte.com</a>	<a href="mailto:b.saaidi@saaidi-associés.ma">b.saaidi@saaidi-associés.ma</a>	<a href="mailto:Mohamed.rqibate@pwc.com">Mohamed.rqibate@pwc.com</a>
<b>Premier exercice soumis au contrôle</b>	Comptes sociaux 2022 et Comptes consolidés 2022	Comptes sociaux 2023 et Comptes consolidés 2023	Exercices clos le 31/12/2012
<b>Date de nomination / renouvellement des CAC</b>	AGO du 21 mai 2025	AGO du 25 mai 2023	-
<b>Premier exercice soumis au contrôle dans le cadre du mandat actuel</b>	2025	2023	-
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	-

### III.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus

---

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2023 et 2024 ;
- les états de synthèse annuels consolidés en normes IAS / IFRS tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2023 et 2024 ;
- les états de synthèse semestriels sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres clos au 30 juin 2024 et 2025 ;
- les états de synthèse semestriels consolidés en normes IAS / IFRS ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres clos au 30 juin 2024 et 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent prospectus, avec les états de synthèse précités.

**Sakina Bensouda Korachi**

Deloitte Audit  
Associée

**Bahaa Saaidi**

A.Saaidi et Associés  
Associée

## IV. Le Conseiller Juridique

### V.1 Identité

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Naciri & Associés A&O Shearman
<b>Représentant légal</b>	Hicham Naciri
<b>Fonction</b>	Avocat agréé près la Cour de Cassation – Associé
<b>Adresse</b>	Anfaplace, Centre d’Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 20 47 80 00
<b>Numéro de fax</b>	+212 5 20 47 81 00
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:Hicham.Naciri@Aoshearman.com">Hicham.Naciri@Aoshearman.com</a>

### V.2 Attestation

L’Opération objet du présent prospectus est conforme aux dispositions statutaires de Sothema SA et à la législation marocaine.

#### **Hicham Naciri**

Avocat agréé près la Cour de Cassation - Associé

Naciri & Associés A&O Shearman

## V. Le responsable de l'information et de la communication financière

<b>Prénom et nom</b>	Adnane Hilal
<b>Fonction</b>	Directeur Administratif et Financier
<b>Adresse</b>	Zone Industrielle de Bouskoura. 27182 – Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 43 70 40
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:a.hilal@sothema.ma">a.hilal@sothema.ma</a>

## **PARTIE II – STRUCTURE DE L’OFFRE**

## I. Structure de l'offre

### I.1 Montant de l'Opération

Sothema envisage de réaliser une augmentation de capital social par apport en nature d'un montant nominal de 20 336 400 dirhams par émission de 406 728 actions à un prix de souscription unitaire de 1 550 dirhams dont 50 dirhams à titre de nominal et 1 500 dirhams à titre de prime d'apport.

L'apport total de l'augmentation de capital sera d'un montant de 630 428 614,60 dirhams, dont 20 336 400 dirhams à titre de nominal et 610 092 214,60 dirhams à titre de prime d'apport.

### I.2 Structure de l'offre

Caractéristiques	Description									
Apporteurs	Investisseurs Apporteurs									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de titres</th> <th>Montant (MAD)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Monsieur Abdellaziz Razkaoui</b></td> <td>269 914</td> <td>418 366 842,40</td> </tr> <tr> <td><b>Capmezzanine III</b></td> <td>136 814</td> <td>212 061 772,20</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de titres	Montant (MAD)	<b>Monsieur Abdellaziz Razkaoui</b>	269 914	418 366 842,40	<b>Capmezzanine III</b>	136 814	212 061 772,20
		Nombre de titres	Montant (MAD)							
<b>Monsieur Abdellaziz Razkaoui</b>	269 914	418 366 842,40								
<b>Capmezzanine III</b>	136 814	212 061 772,20								
<b>Montant de l'opération</b>	630 428 614,60 MAD									
<b>Nombres d'actions</b>	406 728 actions									
<b>En % du capital social après l'Opération</b>	5,31%									
<b>En % de l'Opération</b>	100%									
<b>Prix de souscription</b>	1 550 MAD par action									

## II. Instruments financiers offerts

### II.1 Caractéristiques des actions émises

<b>Nature des titres</b>	Actions ordinaires toutes de même catégorie
<b>Forme juridique</b>	Les actions objet de la présente opération seront toutes au porteur. Ces actions sont entièrement dématérialisées, inscrites auprès des intermédiaires financiers, et admises aux opérations de Maroclear.
<b>Montant de l'opération</b>	630 428 614,60 MAD (dont 20 336 400 MAD à titre de nominal et 610 092 214,60 MAD à titre de prime d'apport)
<b>Nombre total d'actions à émettre</b>	406 728 actions
<b>Prix de souscription</b>	1 550 MAD par action
<b>Valeur nominale</b>	50 MAD par action
<b>Prime d'apport</b>	1 500 MAD par action
<b>Libération des actions</b>	Les actions objet de la présente Opération seront entièrement libérées et libres de tout engagement.
<b>Ligne de cotation</b>	1 <sup>ère</sup> ligne
<b>Date de jouissance</b>	Jouissance courante des nouvelles actions, complètement assimilées aux actions existantes (1 <sup>er</sup> janvier 2025 <sup>1</sup> )
<b>Négociabilité des titres</b>	Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société. Les actions objet de la présente Opération sont librement négociables <sup>2</sup> .
<b>Mode de libération des actions</b>	Apport en nature
<b>Code ISIN</b>	MA0000012502

<sup>1</sup> Les actions nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourraient être décidées par la Société à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital social à libérer par l'apport en nature, étant précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par la Société au titre de l'augmentation du capital social à libérer par l'apport en nature ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves, de primes ou de réduction de capital social, de quelque nature que ce soit, décidées avant la date de réalisation de l'Opération.

<sup>2</sup> Il est à noter qu'à l'issue de cette Opération, M. Abdellaziz Razkaoui s'engagera, aux termes d'un acte à conclure avec Sothema le 17 décembre 2025, à ne pas transférer une partie des actions qu'il détendra dans le capital de Sothema (Cf. section « Impact de l'Opération sur l'actionnariat de la Société »)

<b>Date de cotation des actions nouvelles</b>	22/12/2025
<b>Droits rattachés aux actions émises</b>	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne un droit de vote lors de la tenue des assemblées générales.

## II.2 Caractéristiques de cotation des actions à émettre

<b>Date de cotation des actions nouvelles</b>	22/12/2025
<b>Libellé</b>	Sothema SA
<b>Ticker</b>	SOT
<b>Compartiment de cotation</b>	Principal A
<b>Secteur d'activité</b>	Industrie Pharmaceutique
<b>Cycle de négociation</b>	Continu
<b>Ligne de cotation</b>	1 <sup>ère</sup> ligne
<b>Nombre d'actions à émettre</b>	406 728 actions
<b>Etablissement chargé de l'enregistrement de l'Opération</b>	CFG Marchés

## II.3 Eléments d'appréciation des termes de l'offre

### Détermination du prix de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, du traité d'apport et du rapport du commissaire aux apports, a approuvé l'apport en nature et l'évaluation qui en est faite et a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 20.336.400 dirhams par émission de 406.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune, assorties d'une prime d'apport par action de 1 500 dirhams, soit une prime d'apport globale de 610.092.214,60 dirhams.

### Méthodologie de valorisation de Sothema

Sothema est une société cotée à la Bourse de Casablanca, le prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Opération a été fixé dans le contrat d'investissement conclu le 21 juillet 2025, sur la base de la méthode des cours moyens pondérés.

Le tableau ci-dessous présente le cours de Sothema au 21 juillet 2025<sup>3</sup> et les CMP par les volumes échangés observé sur les périodes de 1 mois, 3 mois et 6 mois :

Analyse du cours de bourse de Sothema (MAD)	Au 21/07/2025		
	Min	Max	CMP
Spot	n.a.	n.a.	1 900
1 mois	1 425	1 900	1 617
3 mois	1 200	1 900	1 493
6 mois	936	1 900	1 321
<b>Moyenne (1 mois, 3 mois)</b>			<b>1 555</b>

Source : Bourse des Valeurs de Casablanca

Compte tenu des CMP présentés ci-dessus, le prix de souscription a été fixé à 1 550 dirhams, soit un prix légèrement inférieur à la moyenne des CMP 1 mois et 3 mois.

### Méthodologie de valorisation de Soludia Maghreb

Les titres de Soludia Maghreb ont été valorisés selon une approche multicritère, reposant à la fois sur la méthode des comparables boursiers et la méthode des « DCF ».

Synthèse de valorisation (mMAD)	DCF	Comparables boursiers	Valeur des fonds propres
Valeur des fonds propres	1 206	1 092	1 149

Il est à noter que le rapport de valorisation des titres de Soludia inclut dans le traité d'apport est annexé au présent prospectus.

<sup>3</sup> Correspondant à la dernière date de cotation précédant l'annonce de l'acquisition par Sothema de 99,99% du capital de Soludia, soit la date de conclusion du contrat d'investissement.

**Risque de liquidité**

Le souscripteur aux actions de la société Sothema peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et de l'évolution du cours boursier, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Ainsi, un actionnaire souhaitant céder ses actions pourrait, dans une certaine mesure, ne pas réussir à céder partiellement ou totalement les titres détenus dans un délai réduit avec ou sans décote sur le capital.

**Risques de volatilité du cours**

Les actions cotées sont soumises aux règles de l'offre et de la demande, déterminant leur valeur sur le marché boursier. L'évolution du cours des actions est déterminée notamment par les réalisations et la performance financière des sociétés cotées et les perspectives de développement anticipées par les investisseurs. Ainsi, l'investisseur pourrait constater une appréciation ou une dépréciation importante de la valeur des titres cotés qu'il détient.

**Risque de perte en capital**

La participation au capital d'une société comporte les risques inhérents à tout investissement. Si un ou plusieurs risques se réalisent, ils peuvent entraîner des pertes pouvant aller jusqu'à la perte totale de l'apport et des frais de transaction y afférents, et donc de l'ensemble du capital investi.

De plus, si l'investisseur a emprunté des capitaux externes pour s'acquitter du montant de la participation, le risque maximum est alors plus élevé puisque les obligations découlant du contrat de prêt subsistent vis-à-vis du bailleur de fonds, quelle que soit l'évolution de la participation au capital de Sothema et que le bailleur de fonds peut se retourner contre l'investisseur à hauteur d'une somme dépassant le capital investi.

### III. Cadre de l'Opération

#### III.1 Cadre Général de l'Opération

Le conseil d'administration de Sothema réuni en date du 12/09/2025 a notamment autorisé le projet d'acquisition de 99,99% du capital social et des droits de vote de la société Soludia Maghreb, dont la principale activité est l'hémodialyse. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Sothema en faveur du développement de la production locale et de l'amélioration de l'accès aux traitements essentiels.

Le conseil d'administration susvisé a également autorisé la conclusion du traité d'apport par Monsieur Abdellaziz Razkaoui et Capmezzanine III de 12.046 actions ordinaires de Soludia Maghreb au profit de Sothema et ce, conformément aux termes du contrat d'investissement conclu le 21 juillet 2025 entre Monsieur Abdellaziz Razkaoui, Madame Sophia Zine, Madame Soundous Zine, Monsieur Mohamed Zine, Capmezzanine III et la Société tel que modifié par avenant en date du 24 septembre 2025.

Le conseil d'administration de Sothema réuni en date du 20/10/2025 a notamment pris les décisions portant sur les principaux points suivants :

- Proposition d'autorisation d'une augmentation du capital social d'un montant de 20 336 400 dirhams à réaliser par émission de 406.728 actions d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 610 092 214, 60 dirhams à libérer intégralement par apport en nature des 12.046 actions de Soludia devant être apportées à la Société par Monsieur Abdellaziz Razkaoui et Capmezzanine III. Le montant global de l'opération incluant le nominal et la prime d'apport s'élève à 630 428 614,60 de dirhams ;
- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 24/11/2025 aux fins de délibérer sur l'opération d'augmentation de capital et ses modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24/11/2025, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, du traité d'apport et du rapport du commissaire aux apports et après avoir constaté que le capital est entièrement libéré, a autorisé une augmentation du capital social d'un montant de 20.336.400 dirhams par émission de 406.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 610.092.214,60 dirhams à libérer intégralement par l'apport en nature par CAPMEZZANINE III et Monsieur Abdellaziz Razkaoui en faveur de la Société de 12.046 actions ordinaires de Soludia Maghreb (Soludia) représentant approximativement 63,05% de son capital social et de ses droits de vote dans les proportions qui suivent : (i.) 4.052 actions à apporter par CAPMEZZANINE III et représentant approximativement 21,21% du capital social et des droits de vote de Soludia et (ii.) 7.994 actions à apporter par Monsieur Abdellaziz Razkaoui et représentant approximativement 41,84% du capital social et des droits de vote de Soludia (**l'Augmentation du Capital**).

Les attributaires des actions nouvelles au titre de l'Augmentation du Capital sont en conséquence (les **Investisseurs Apporteurs**) :

- Monsieur Abdellaziz Razkaoui ;
- Capmezzanine III.

Le montant global de l'opération incluant le nominal et la prime d'apport est de 630.428.614,60 dirhams.

Les 406.728 actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation de l'Augmentation du Capital, seront assimilées aux actions anciennes et soumises de ce fait, à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les actions nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourraient être décidées par la Société à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation du Capital, étant précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par la Société au titre de l'Augmentation du Capital ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves, de primes ou de réduction de capital social, de quelque nature que ce soit, décidées avant la date de réalisation de ladite augmentation de capital social.

La même assemblée a donné délégation des pouvoirs au conseil d'administration à l'effet notamment de :

- Fixer en tant que de besoin, le calendrier de réalisation de l'Augmentation du Capital avec l'AMMC, la Bourse de Casablanca et toutes autres parties prenantes ;
- Fixer en tant que de besoin, toutes autres modalités et caractéristiques définitives de réalisation de l'Augmentation du Capital ;
- Constaté la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital ;
- Modifier corrélativement les statuts de la Société en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social à l'issue de la réalisation de l'Augmentation du Capital.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, le conseil d'administration qui s'est tenu en date du 5 décembre 2025 :

- a pris acte de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée d'augmenter le capital social d'un montant de 20.336.400 dirhams par émission de 406.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune, assorties d'une prime d'apport globale de 610.092.214,60 dirhams à libérer intégralement par apport en nature par CAPMEZZANINE III et Monsieur Abdellaziz Razkaoui à la Société de 12.046 actions ordinaires de la société Soludia Maghreb ;
- arrêté les caractéristiques des actions à émettre avec un prix de souscription unitaire de 1550 dirhams (dont 50 dirhams à titre de nominal et 1500 dirhams à titre de prime d'apport) ; et
- fixé le calendrier de réalisation de la présente.

### **III.2 Objectifs de l'Opération**

---

L'Opération permettrait de réaliser les principaux objectifs suivants :

- Financer partiellement l'acquisition de 99,99% du capital social et des droits de vote de Soludia, dont le prix d'acquisition est estimé à environ 1 milliard de dirhams, le reliquat ayant été réglé en numéraire.
- Associer les Investisseurs Apporteurs aux performances et aux résultats de la société.

### **III.3 Intention de participation à l'Opération**

---

L'Augmentation du Capital Social, objet du présent prospectus, vise l'entrée des investisseurs apporteurs suivants dans le capital de Sothema :

- Monsieur Abdellaziz Razkaoui ;
- Capmezzanine III.

### **III.4 Investisseurs visés par l'Opération**

---

Conformément au contrat d'investissement en date du 21 juillet 2025 tel que complété par son avenant en date du 24 septembre 2025, et du traité d'apport en date du 24 septembre 2025, les investisseurs apporteurs visés par l'Opération sont :

### Capmezzanine III

Capmezzanine III est le troisième fonds de capital investissement lancé par CDG Invest Growth, filiale du groupe CDG dédiée au private equity. Dans la continuité des deux premiers fonds, il propose des solutions de financement en mezzanine et en capital-développement adaptées aux entreprises marocaines et régionales à fort potentiel. Capmezzanine III a pour vocation d'accompagner les sociétés dans leurs projets de croissance et de transformation, tout en contribuant au dynamisme du tissu économique et à la création de valeur durable pour ses investisseurs.

Les principaux indicateurs financiers de Capmezzanine III se présentent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires consolidé	2 762 720	1 830 463	9 550 022
Résultat d'exploitation consolidé	2 762 720	1 830 463	9 811 129
Résultat net consolidé	(21 672 161)	(24 321 825)	(14 538 660)
Capital social	227 894 683	510 026 710	680 267 200

Source : Capmezzanine III

### CDG Invest Growth (société gestionnaire de Capmezzanine III)

CDG Invest Growth est une société de gestion de fonds d'investissement régulée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), filiale de CDG Invest, un des principaux acteurs du Private Equity régulé au Maroc, avec des investissements diversifiés dans des sociétés marocaines, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la santé, de la distribution, ou des services.

Les principaux indicateurs financiers de CDG Invest Growth se présentent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires consolidé	24 242 081	23 838 343	23 852 645
Résultat d'exploitation consolidé	6 402 599	6 599 624	988 550
Résultat net consolidé	3 693 808	3 833 558	1 051 838
Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000

Source : CDG Invest Growth

### Abdellaziz Razkaoui

M. Abdellaziz Razkaoui est docteur en pharmacie, diplômé de l'université de Limoges en 1995. Il a fondé Solutia Maghreb en 1997.

Il est à noter que M. Abdellaziz Razkaoui conservera ses fonctions de Directeur Général de Solutia après l'acquisition.

### III.5 Impact de l'Opération

#### Impact de l'Opération sur les fonds propres de la Société

Suite à l'augmentation de capital objet de la présente opération, les capitaux propres sociaux et consolidés de Sothema se présenteront comme suit :

#### *Impact de l'Opération sur les Comptes sociaux*

kMAD sauf si indiqué	Situation au 30 juin 2025	Impact de l'opération	Situation après l'opération
Capital social	360 000	20 336	380 336
Primes liées au capital	-	610 092	610 092
Réserve légale	36 000	-	36 000
Report à nouveau	880 613	-	880 613
<b>Capitaux propres*</b>	<b>1 276 613</b>	<b>630 429</b>	<b>1 907 041</b>

Source : Sothema

(\*) hors résultat net

#### *Impact de l'Opération sur les Comptes consolidés*

kMAD sauf si indiqué	Situation au 30 juin 2025	Impact de l'opération	Situation après l'opération
Capital social	360 000	20 336	380 336
Réserves	1 121 586	-	1 121 586
Primes liées au capital	-	610 092	610 092
Intérêts minoritaires	23 355	-	23 355
<b>Capitaux propres consolidés*</b>	<b>1 504 941</b>	<b>630 429</b>	<b>2 135 370</b>

Source : Sothema

(\*) hors résultat net (part du groupe et part des minoritaires)

## Impact de l'Opération sur l'actionnariat de la Société

Suite à la réalisation de l'Opération, l'actionnariat de Sothema se présentera comme suit :

Actionnaires	Avant l'opération		Après l'Opération	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Tazi Mohamed	1 226 567	17,04%	1 226 567	16,12%
Tazi Najia	706 588	9,81%	706 588	9,29%
Tazi Lamia	589 660	8,19%	589 660	7,75%
Tazi Selma	499 812	6,94%	499 812	6,57%
Berrada med Karim	483 328	6,71%	483 328	6,35%
Berrada Bahia	468 000	6,50%	468 000	6,15%
Berrada med amine	461 644	6,41%	461 644	6,07%
Tahiri Ghali Consort	386 652	5,37%	386 652	5,08%
Chaoui Omar	308 160	4,28%	308 160	4,05%
Berrada Halima	283 176	3,93%	283 176	3,72%
Berrada Lina	264 148	3,67%	264 148	3,47%
RMA	229 215	3,18%	229 215	3,01%
Diouri Amal	217 356	3,02%	217 356	2,86%
Autres actionnaires	228 898	3,18%	228 898	3,01%
Flottant	846 796	11,76%	846 796	11,13%
M. Abdellaziz Razkaoui	-	-	269 914	3,55%
Capmezzanine III	-	-	136 814	1,80%
<b>Total</b>	<b>7 200 000</b>	<b>100%</b>	<b>7 606 728</b>	<b>100%</b>

Source : Sothema

Monsieur Abdelaziz Razkaoui s'engagera, aux termes d'un acte à conclure avec Sothema le 17 décembre 2025, à ne pas transférer, directement ou indirectement, plus de 65.000 actions qu'il détiendra dans le capital de Sothema consécutivement à l'apport des actions Soludia effectué notamment par ce dernier au profit de Sothema objet du présent prospectus et ce, pour la période s'écoulant entre le 17 décembre 2025 et le 30 avril 2031, étant spécifié que cette période est écourtée en cas de survenance de certains événements déclencheurs.

L'acte susvisé prévoira des cas d'exceptions au principe d'inaliénabilité permettant, en cas d'atteinte de certains paramètres financiers de Soludia au cours de la période considérée, des levées partielles et progressives de la restriction pouvant aller jusqu'à la levée totale de la restriction préalablement à la période considérée

Il est à noter en outre, que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24/11/2025, a autorisé une augmentation du capital social d'un montant maximum de 80.000.000 de dirhams (prime d'émission incluse) par émission d'actions d'une valeur nominale de 50 dirhams, réservée exclusivement à un maximum de vingt-cinq (25) dirigeants de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article 192 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée

## Impact de l'Opération sur l'endettement

L'Opération objet du présent prospectus étant une augmentation de capital, cette dernière n'a aucun impact sur l'endettement de Sothema. Les ratios d'endettement (Gearing notamment) s'amélioreront mécaniquement suite au renforcement des fonds propres.

#### Impact de l'Opération sur la gouvernance

---

L'Opération objet du présent prospectus ne devrait pas avoir d'impact sur la gouvernance de la Société.

#### Impact de l'Opération sur les orientations stratégiques

---

L'Opération objet du présent prospectus permettra à la Société de s'inscrire dans la continuité de son engagement en faveur du développement de la production locale et de l'amélioration de l'accès aux traitements essentiels. Elle vise à :

- i- Renforcer les capacités industrielles nationales dans le domaine de l'hémodialyse ;
- ii- Élargir le portefeuille thérapeutique du groupe sur un segment à fort impact en santé publique ;
- iii- Accroître la compétitivité de Solutia sur les marchés internationaux, notamment en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient.

#### Garantie de bonne fin de l'Opération

---

L'Opération objet du présent prospectus ne bénéficie d'aucune garantie de bonne fin.

### **III.6 Charges liées à l'Opération**

---

#### Commissions diverses

---

Les charges (hors taxes) relatives à l'Opération qui seront supportées par l'Emetteur sont estimées à environ 0,5% du montant de l'augmentation de capital. Ces charges comprennent essentiellement les commissions versées :

- Au conseiller financier ;
- Au conseiller juridique ;
- Au commissaire aux apports ;
- Au teneur de compte ;
- À l'AMMC ;
- Au dépositaire central Maroclear.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sothema réunie en date du 24/11 2025, l'ensemble des frais découlant de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime d'apport issue de l'augmentation de capital.

## IV. Déroulement de l'Opération

### IV.1 Calendrier de l'Opération

Le tableau ci-après présente le calendrier de l'Opération :

Ordre	Etapes	Date
1	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	9/12/2025
2	Visa par l'AMMC du prospectus	9/12/2025
3	Réception par la Bourse de Casablanca du Prospectus visé par l'AMMC	9/12/2025
4	Publication de l'avis relatif à l'opération par la bourse de Casablanca	10/12/2025
5	Echange des actions nouvelles contre des actions de la société Soludia Maghreb	15/12/2025
6	Tenue de la réunion de l'instance de l'Emetteur devant constater la réalisation définitive de l'Opération	17/12/2025
7	Réception par la Bourse de Casablanca du PV de l'instance de l'Emetteur ayant ratifié l'Opération avant 12h00	18/12/2025
8	Admission des actions nouvelles Enregistrement de l'Opération en Bourse Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'Opération	22/12/2025

### IV.2 Intermédiaires financiers

Type financiers	d'intermédiaires	Dénomination	Adresse
Conseiller Financier		CFG Finance	5-7, rue Ibnou Toufaïl, Casablanca
Organisme assurant le service financier des titres		CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufaïl, Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement des titres en Bourse		CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufaïl, Casablanca

### IV.3 Liens capitalistiques avec les intermédiaires financiers participant à l'Opération

Il n'existe aucune relation capitalistique entre CFG Bank, CFG Finance et CFG Marchés d'une part et le groupe Sothema d'autre part.

#### **IV.4 Procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca**

---

##### Enregistrement de l'Opération

---

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est CFG Marchés. L'enregistrement de l'opération en bourse est prévu le 22/12/2025.

Le prix d'enregistrement correspond au prix de souscription tel que fixé dans le cadre de cette opération, soit 1 550 MAD par action.

#### **IV.5 Modalités de publication du communiqué post réalisation de l'opération**

---

L'avis des résultats de l'Opération sera publié par la Bourse de Casablanca le 22/12/2025 et Sothema procédera à la publication d'un communiqué par voie de presse dans un journal d'annonces légales et au niveau de son site internet [www.sothema.com/publications-financieres/](http://www.sothema.com/publications-financieres/) au plus tard le 22/12/2025.

## **PARTIE III - ANNEXES**

## Statuts de Sothema

---

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/11/STATUTS-SOTHEMA-MAJ-AGE-DU-11-OCT-2022-Leg-Maj.pdf>

## Rapports financiers de Sothema

---

### **Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3ème trimestre 2025 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/11/CP-T3-2025-SOTHEMA.pdf>

### **Rapport financier semestriel au 30 juin 2025 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/09/RFS-Sothema-2025-0930.pdf>

### **Rapport financier 2024 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/04/SOTHEMA-RFA-2024-def.pdf>

### **Rapport financier 2023 :**

[https://www.sothema.com/wp-content/uploads/2024/05/Rapport-Financier-Annuel-2023\\_compressed.pdf](https://www.sothema.com/wp-content/uploads/2024/05/Rapport-Financier-Annuel-2023_compressed.pdf)

### **Rapport financier 2022 :**

<https://www.sothema.com/wp-content/uploads/2023/04/RFA-2022-compressed.pdf>

## Statuts de Soludia

---

[https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/Soludia-Maghreb\\_Statuts-12-2025.pdf](https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/Soludia-Maghreb_Statuts-12-2025.pdf)

## Rapports généraux des commissaires aux comptes de Soludia

---

### **Rapport général 2024 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/RAPPORT-GENERAL-DU-COMMISSAIRE-AUX-COMPTES-2024.pdf>

### **Rapport général 2023 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/RAPPORT-GENERAL-DU-COMMISSAIRE-AUX-COMPTES-2023.pdf>

### **Rapport général 2022 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/RAPPORT-GENERAL-DU-COMMISSAIRE-AUX-COMPTES-2022.pdf>

## Rapports de gestion de Soludia

---

### **Rapport de gestion 2024 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/SOLUDIA-MAGHREB-RAPPORT-DE-GESTION-2024.pdf>

### **Rapport de gestion 2023 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/SOLUDIA-MAGHREB-RAPPORT-DE-GESTION-2023.pdf>

### **Rapport de gestion 2022 :**

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/12/SOLUDIA-MAGHREB-RAPPORT-DE-GESTION-2022.pdf>

Traité d'apport

---

<https://www.sothema.com/static/uploads/2025/11/03-EUO1-2015689931-v1-Porto-Traite-dapport-executed-v.pdf>